

## Préavis municipal No 5/2018 : Budget 2019

---

### Au Conseil Communal de Sullens

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commission s'est réunie avec la Municipalité et notre boursier M. Yves Bourgeois le lundi 12 novembre 2018 dans la salle du Conseil, ainsi que le 19 novembre.

A l'occasion de la première date, la Commission a reçu toutes les explications de M. le Syndic Christian Gozel. Elle a ensuite effectué une revue détaillée des chiffres contenus dans ce budget avec notre boursier, que la Commission tient particulièrement à remercier pour les éclairages judicieux qu'il a su lui apporter.

Le total du budget 2019 correspond au budget 2018, à 33'000.- près.

Selon les prévisions cantonales, les montants de la péréquation seront en baisse en 2019.

Les spécificités principales de ce budget 2019 sont :

- la création d'un compte spécifique Accueil pré/parascolaire, suite à la création de l'APEMS ;
- les augmentations des postes Informatique et Honoraires et prestations de services ;
- une augmentation des excédents de produits provenant de la location de bâtiments communaux (Lovettaz, auberge) et du collège ;
- l'achat d'un panneau d'affichage lumineux.

A propos du résultat final, plutôt que d'inscrire un bénéfice au budget, la Municipalité vous propose d'attribuer un amortissement de 76'000.- en prévision de la construction du séparatif Perroset à venir.

Enfin, si la marge d'autofinancement de la Commune s'est légèrement améliorée, la Commission recommande la prudence quant aux décisions que le Conseil devra prendre à propos des futurs projets d'investissements.

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances invite les membres du Conseil à accepter le préavis 5/2018 tel que proposé.

Pour la Commission des finances :

Alain Badan

Frank Dayen (rapporteur)

Evelyne Edgar

Claude Simond

Yannick Vullioud